

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 7

Rubrik: Le mouvement syndical suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

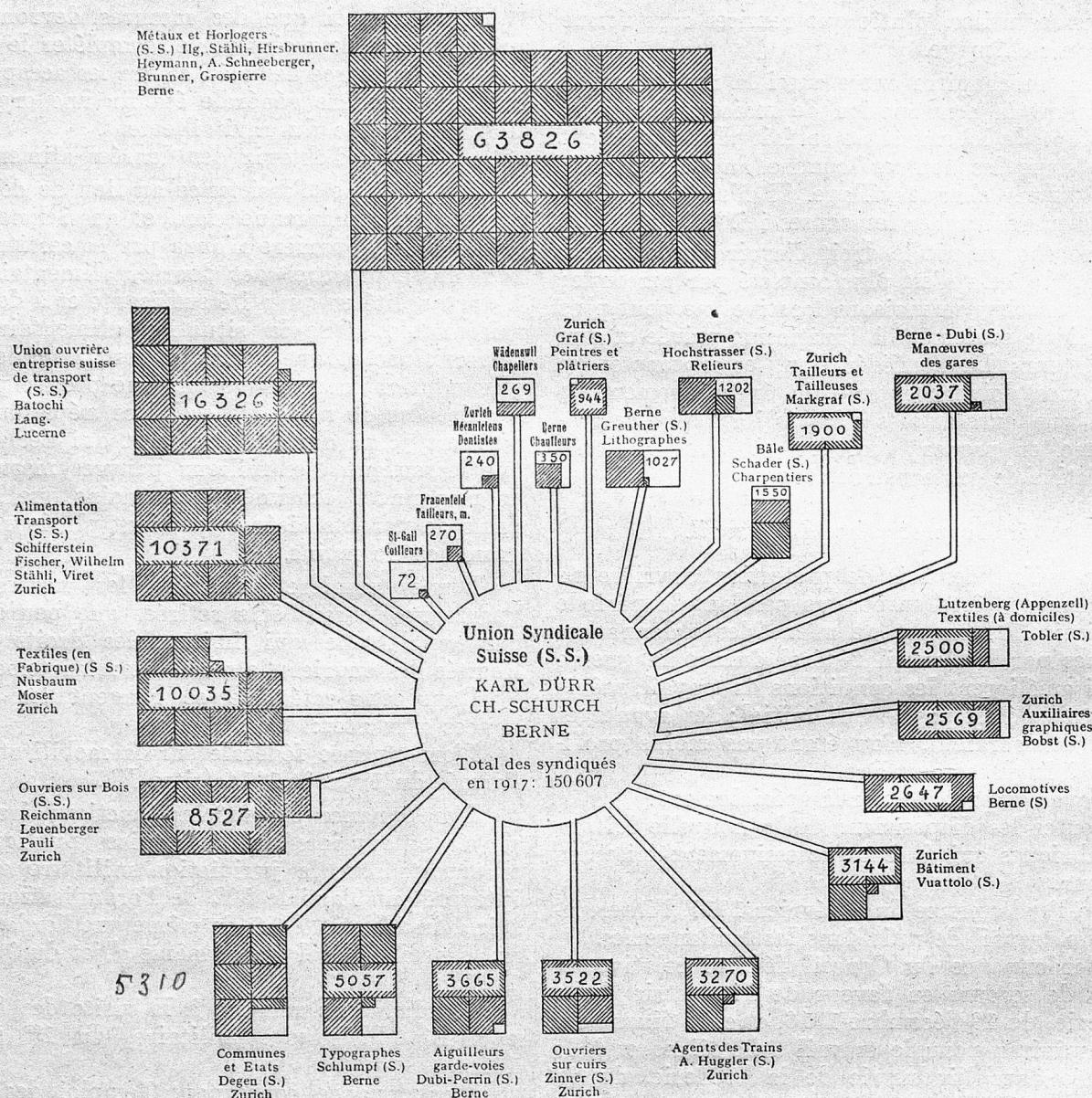
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Graphique du mouvement syndical formant l'Union Syndicale Suisse.

Basé sur les effectifs des membres payant en 1917.

Un carré représente mille membres s'il est couvert de hachures.
(S.) veut dire secrétaire de la fédération du siège central.

Le mouvement syndical suisse

Une connaissance exacte des forces syndicales dans leur ensemble ne peut que bien servir la cause des salariés.

Le nombre considérable de fédérations, se divisant en groupements de métier, se liant confusément les uns aux autres, apparaissent à l'esprit du syndiqué peu familiarisé avec l'action générale, sous l'aspect d'un labyrinthe dans lequel il redoute de s'engager, par crainte de s'y perdre.

Le cliché que nous offrons à nos lecteurs leur servira de fil d'Ariane. Il se rendront compte

d'abord du grand nombre de fédérations industrielles existantes; puis, par leur liaison, comment se forme l'Union syndicale.

Plus de confusion possible. Chacun comprendra que les fédérations ont leur vie indépendante, s'administrent, agissent et vivent librement. Les 25 fédérations constituant l'Union syndicale suisse sont autant de cantons formant une confédération. C'est l'image, tout à la fois du centralisme et du fédéralisme, la plus complète qu'il soit possible de présenter.

Dans les industries où la division des forces constitue une faiblesse préjudiciable, une fusion

peut se produire sans qu'il en résulte des inconvénients, tant au point de vue métier qu'au point de vue action. Au contraire, les fusions qui se sont réalisées ont prouvé nettement que la centralisation donnait à chaque groupement en particulier une force nouvelle bien préférable.

On constatera combien de petites fédérations, presque insignifiantes comme nombre d'adhérents, présentent peu de résistance efficace. On remarquera également des fusions qui pourraient ou devraient se produire encore dans l'intérêt des syndiqués eux-mêmes.

Notre graphique a cet avantage de fixer rapidement la personne la moins informée sur la valeur et le système organique du mouvement syndical en Suisse.

Nous aurions voulu encore ajouter le titre des journaux édités par les fédérations, mais nous aurions trop chargé d'indications un cliché qui l'est suffisamment par le titre, les sièges et les noms des secrétaires. A ce propos, notre préoccupation n'était pas d'accorder des noms connus déjà à ce graphique, mais de mettre plus de précision encore dans l'idée maîtresse, soit de renseigner aussi exactement que possible les lecteurs de la *Revue syndicale*.

Tout naturellement, en examinant le cliché, on y aurait mis des noms, mais dans l'ensemble beaucoup d'hésitations se seraient produites; et, c'est pour éviter le reproche de ne pas avoir été complet, que nous avons cité le siège central des fédérations et les noms des secrétaires.

Ainsi nous croyons, sous cette forme, avoir présenté de la manière la plus simple un mouvement d'ensemble de la classe ouvrière organisée, une photographie, si l'on préfère, de notre système syndical suisse.

Apprenons à connaître notre outillage de lutte, si l'on veut se servir utilement, rapidement, intelligemment, sans lui causer, par ignorance, des dégâts qui en paralyseront le bon fonctionnement.

A. Grosbierre.

Note de la rédaction. L'effectif de la Fédération des communes et des Etats, qu'un accident de clichage a fait disparaître, est de 5310 membres.

Les journaux qui désireraient reproduire le cliché ci-dessus peuvent le demander au camarade A. Grosbierre, au bureau de la F. O. M. H. à Berne, Kapellenstrasse, 6.

Dans les fédérations syndicales

Fonctionnaires et employés de la Confédération.

Une délégation de l'Union fédérative s'est approchée du Conseil fédéral pour lui exposer la situation difficile dans laquelle se trouvent les employés et fonctionnaires de la Confédération par suite du renchérissement continu de la vie et la nécessité d'augmenter les allocations de renchérissement. M. Motta, chef du Département des fi-

nances, a donné l'assurance qu'un projet relatif à cette question sera présenté aux Chambres fédérales dans la session de septembre.

Les allocations dont bénéficie actuellement le personnel de la Confédération, sont égales au 15 % du traitement, avec minimum de fr. 450 par an; à cela s'ajoutent 250 fr. par famille, plus 100 fr. pour chaque enfant en dessous de 16 ans.

Ouvriers sur bois. — Après plus de sept semaines de grève, les ouvriers menuisiers de Davos ont obtenu un succès complet. Ils obtiennent une augmentation de salaire de 30 centimes par heure, dont 20 centimes de suite, 5 centimes à partir du 1^{er} juillet et 5 centimes à partir du 18 août. Le salaire moyen est fixé à fr. 1.10 par heure.

Cheminots. — La direction générale des C. F. F. a décidé d'introduire la semaine de 54 heures pour tout le personnel du service d'administration.

Électriciens. — La grève des ouvriers électriciens de Lausanne prévue pour lundi 19 juin dernier, a été écartée ensuite d'une entrevue entre délégués patronaux et ouvriers, à laquelle assistait également une délégation du Conseil d'Etat. Après concessions de part et d'autres, les ouvriers ont finalement obtenu le samedi après-midi libre, mais ils devront assurer le service des réparations. La question des déplacements a reçu une bonne solution et les salaires ont été fixé comme suit à l'heure: fr. 1.25 pour les ouvriers qualifiés, fr. 1.10 pour les ouvriers connaissant la lumière et la sonnerie, fr. 0.90 pour aides-monteurs et 0.75 pour ouvriers sortant d'apprentissage.

Le refus de la convention était le principal motif du conflit; elle a de même été acceptée.

La Fédération des employés des postes, télégraphes et douanes nous communique son rapport pour 1917. La fédération enregistre un effectif de 10,034 membres, soit une augmentation de 1537 sur l'exercice précédent. Un grand nombre de démarches furent entreprises pour améliorer la situation matérielle des membres: Augmentation des traitements, allocations, questions des habillements, etc.

Les recettes de la caisse centrale ont atteint la somme de 23,747 fr. et les dépenses 19,250 fr. La fortune se monte à 3850 fr. La caisse de secours accuse 8893 fr. de recettes et 3150 fr. de dépenses; la fortune de cette dernière atteint 28,891 fr. et celle des prêts 7677 fr.

Ouvriers du Textile. — Après plusieurs jours de grève, une entente est intervenue avec la *Fabrique d'industrie chimique à Affoltern (Zurich)*. Suivant la situation de famille ou les capacités des ouvriers, il leur est alloué une augmentation de salaire jusqu'à 20 %. L'ouvrier recevra pour chaque jour de service militaire la somme de 2 fr. et la fabrique verse en outre une somme de 10,000 fr. pour la création d'une caisse de maladie destinée au personnel de l'entreprise.

Ouvriers du papier. — Les ouvriers de la fabrique de Balsthal se sont mis en grève ensuite de divergences pour questions des salaires.

Secrétariat ouvrier de Coire. — Le nombre des consultations a été, en 1917, de 410; des renseignements judiciaires furent donnés à 185 ouvriers organisés et à 225 non syndiqués; il s'agissait principalement de questions et de litiges concernant le contrat de service et de travail; le secrétariat dut intervenir dans 122 cas. Il eut en outre 472 négociations et audiences. Les clients obtinrent une somme totale de fr. 9615.60, dont 8417 fr. comme indemnités pour accidents.